REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2163

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pacte métropolitain d'innovation - Opérations Neurocampus, INL-CPE et Axel'One Campus - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation d'autorisations de programme complémentaires en dépenses et en recettes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2163

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Pacte métropolitain d'innovation - Opérations Neurocampus, INL-CPE et Axel'One Campus - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation d'autorisations de programme complémentaires en dépenses et en recettes**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, la collectivité s'est associée au plan Campus, signé le 29 mars 2011, ainsi qu'au contrat de plan 2015-2020, signé le 11 mai 2015.

A travers les opérations soutenues dans ces 2 grandes contractualisations, il s'agit de poursuivre les efforts de structuration engagés sur le site de Lyon. La Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ont ainsi fait le choix de soutenir les projets permettant de transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire.

Créée par l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017, la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements est notamment composée d'une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les collectivités territoriales.

A ce titre, une enveloppe dite du pacte métropolitain d'innovation, dotée de 130 M€, est attribuée aux projets conclus entre l'Etat et les Métropoles. Dans ce cadre, la Métropole a conclu avec l'Etat le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole, approuvé par délibération n° 2017-1715 du Conseil du 30 janvier 2017 et modifié par délibération n° 2017-1942 du Conseil du 22 mai 2017.

Trois opérations d'enseignement supérieur et de recherche ont été identifiées comme pouvant bénéficier d'un effort d'investissement supplémentaire via ce pacte, pour un montant total de 3,41 M€.

La présente délibération concerne la mise en place des crédits nécessaires à ces 3 opérations dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat, et l'approbation des avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, rendus nécessaires par la modification des plans de financement initiaux :

- Neurocampus (CPER 2007-2013 et CPER 2015-2020) : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage et financement complémentaire de 590 000 €,

- Axel One Campus (plan Campus) : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage et financement complémentaire de 160 000 €,

- INL-CPE (plan Campus) : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage, ouverture d'une autorisation de programme et financement complémentaire de 2,66 M€.

II - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée

1° - Opération Neurocampus

Le projet Neurocampus est une opération immobilière d'une surface totale de 6 945 mètres carrés de surface de plancher ayant débuté dans le cadre du CPER 2007-2013 par une première phase de construction de 4 816 mètres carrés avec un financement de 13,55 M€ dont 1,5 M€ de charge foncière (Département du Rhône 4,75 M€, Région Rhône-Alpes 3,8 M€, Etat 3 M€ et Grand Lyon 2 M€).

La maîtrise d'ouvrage, assurée par le Département du Rhône jusqu'au 31 décembre 2014, a été transférée à la Métropole par les dispositions de la loi du 28 janvier 2014 et son ordonnance institutionnelle n° 2014-1543 du 19 décembre 2014. Un avenant n° 3 du 11 avril 2016 a substitué la Métropole au Département du Rhône dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Etat.

Ce projet vise à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, intégré dans un bâtiment unique, situé au cœur du Neurocampus (Hôpital le Vinatier) : les équipes de recherche et plateaux techniques en neurobiologie expérimentale et pré-clinique actuellement localisés à Gerland, Laënnec et Rockefeller.

La 2ème tranche de l'opération immobilière (2 129 mètres carrés surface de plancher) est prévue dans le CPER 2015-2020.

La phase 1 de Neurocampus a été financée à hauteur de 13,55 M€ dans le cadre du CPER 2007-2013.

Une autorisation de programme (AP) complémentaire de 6,7 M€ a été créée en 2015, dans le cadre du financement de la phase 2 de l'opération prévue dans le cadre du CPER 2015-2020.

Dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation, une participation de l'Etat sous forme de subvention est sollicitée pour un montant de 590 000 €.

Le complément de financement accordé par l'Etat dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation permettra de financer des équipements nécessaires au fonctionnement du bâtiment pour les utilisateurs.

Le montage financier modifié est le suivant :

	CPER 2007-2013 (en M€)	CPER 2015-2020 (en M€)	Pacte métropolitain d'innovation	Total (en M€)
Etat	3	1	0,59	4,59
Région Auvergne-Rhône-Alpes	3,8	0,5		4,3
Métropole de Lyon	6,75	5,2		11,95
Total	**13,55**	**6,7**	**0,59**	**20,84**

Ainsi, le coût total de l'opération sera portée à 20,84 M€.

Afin de prendre en compte la modification du plan de financement de l'opération, il convient de conclure un avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 2 décembre 2010.

2° - Opération Axel'One Campus

Axel'One est une plateforme d'innovation collaborative dans les domaines des procédés propres et des matériaux innovants permettant d'accueillir acteurs industriels et académiques pour mener à bien leurs projets collaboratifs avec leurs équipes et du matériel dédié.

Ce projet est issu de la réflexion des membres fondateurs d'Axelera (Université de Lyon, industriels, IFP Énergies nouvelles). Depuis sa création, le pôle a en effet été un catalyseur de nombreux projets de recherche et développement collaboratifs. La nécessité de grands espaces pour mener à bien ces projets de grande ampleur a conduit à envisager la construction d'un lieu partagé pour accélérer la mise au point de projets, autour d'un noyau résident de partenaires et d'équipements d'excellence.

Parmi les 3 sites dédiés à la recherche et au développement de cette plateforme, le Campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne accueille Axel'One Campus (1 943 mètres carrés).

Le projet est inscrit dans le cadre du plan Campus.

Par délibération n° 2016-1055 du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole a ouvert une autorisation de programme complémentaire en dépense d'un montant de 400 000 € afin de prendre en charge un surcoût lié aux travaux, portant ainsi le coût total de l'opération à 6 150 000 €.

Une participation de l'Etat, sous la forme d'une subvention dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation, est sollicitée afin de compenser cette participation supplémentaire de la collectivité et ainsi de s'approcher du plan de financement tel qu'initialement prévu. Cette participation sera d'un montant de 160 000 €, conformément au positionnement de l'Etat sur ce dossier.

Le montage financier modifié est le suivant :

	Plan Campus (en M€)	Dépense complémentaire (en M€)	Total (en M€)
Etat		0,16	0,16
Région Auvergne-Rhône-Alpes	1,75		1,75
Métropole de Lyon	3,8	0,24	4,04
Département du Rhône	0,2		0,2
Total	**5,75**	**0,40**	**6,15**

Afin de tenir compte de la modification du plan de financement de l'opération, il convient de conclure un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 28 février 2013.

3° - Opération INL-CPE

Le projet INL-CPE consiste en la construction d'un bâtiment d'enseignement et de recherche d'une surface utile totale de 5 600 mètres carrés environ, destiné à accueillir l'Institut de Nanotechnologies de Lyon (INL) et la filière électronique de l'école de Chimie, Physique, Electronique de Lyon (CPE Lyon).

Cette construction est rendue nécessaire par la forte activité de recherche d'INL et l'augmentation importante des effectifs des dernières promotions de CPE. L'implantation d'INL-CPE est prévue sur le site de LyonTech-La Doua, à proximité des bâtiments Raulin et Grignard.

Une participation de l'Etat, sous la forme d'une subvention dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation, est sollicitée pour un montant de 2 660 000 €.

Cette participation de l'Etat complémentaire permettra de financer des aléas survenus à l'occasion des études ainsi que le dévoiement de certains réseaux sous-évalués lors de l'élaboration du programme de l'opération.

Ainsi, le coût total de l'opération sera portée à 29,26 M€.

Le montage financier modifié est le suivant :

	Plan Campus (en M€)	Pacte métropolitain d'innovation (en M€)	Total (en M€)
Etat		2,66	2,66
Région Auvergne-Rhône-Alpes	8,4		8,4
Métropole de Lyon	18,20		18,20
Total	**26,6**	**2,66**	**29,26**

Afin de tenir compte de la modification du plan de financement de l'opération, il convient de conclure un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 18 mars 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 5 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction du bâtiment Neurocampus,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction du bâtiment Axel One Campus,

c) - l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction du bâtiment INL-CPE.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 590 000 € en dépenses et en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O3691A Neurocampus répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 590 000 € en dépenses et 590 000 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 19,13 M€ en dépenses et 10,14 M€ en recettes.

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 160 000 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O2816 Axel One Campus répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 160 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 110 000 € en recettes.

c) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 2 660 000 € en dépenses et en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O4286A INL-CPE répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2020 : 2 660 000 € en dépenses et 2 660 000 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 29,06 M€ en dépenses et 11,06 M€ en recettes.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdits avenants,

b) - solliciter toutes recettes relatives à ces projets et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.